

25 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 25 avril 2003](#)

Diplomatie préventive et Droits de l'Homme

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour le financement, sur le budget des Affaires étrangères, d'une série d'initiatives en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour le financement, sur le budget des Affaires étrangères, d'une série d'initiatives en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Ces initiatives sont les suivantes :- Renforcement de l'Etat de droit en Macédoine (*) : Contribution sur le budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de la participation belge à l'opération, sous commandement de l'Union européenne, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.- Promotion des Droits de l'Homme en Afrique : financement de la Deuxième Conférence ministérielle sur les Droits de l'Homme en Afrique que l'Unité africaine organise du 5 au 9 mai à Kigali. La volonté de financement de la Belgique donne l'occasion de signaler à l'Unité africaine les persistantes violations des Droits de l'Homme perpétrés par certains de ses membres, et d'exprimer le souhait belge que l'Unité africaine ne reste pas muette à ce sujet.- Renforcement de l'Etat de droit en Iran : Mise en oeuvre d'une coopération juridique avec l'Iran. Concrètement, cette coopération pourrait consister en l'organisation par le SPF Justice d'un stage pour les magistrats iraniens. Un tel stage aurait pour objectif d'une part d'échanger des informations sur les systèmes judiciaires respectifs et d'autre part, de sensibiliser les magistrats visiteurs au fonctionnement, au sens large, de la magistrature belge.(*) voir également le communiqué n°101 du Conseil des Ministres du 28 mars 2003

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe